

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 8 mars 2024

Délibération n° 09 - 2024 relative au compte financier de l'exercice 2023 – comptes agrégés hors fondation

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

2 418 ETPT, dont 2 185 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 233 hors plafond d'emplois législatif ;

	Comptes agrégés	Budget principal	SAIC	CFA	Fondation	Réseau ESR
Autorisations d'engagement	242 422 208	233 691 794	- 961	8 429 856	52 533	248 986
Personnel	186 959 360	179 844 401	-	7 027 547	-	87 411
Fonctionnement et intervention	32 338 625	30 723 169	- 961	1 402 309	52 533	161 574
Investissement	23 124 223	23 124 223	-	-	-	-
Crédits de paiement	242 962 396	234 206 126	- 961	8 441 738	57 812	257 681
Personnel	187 026 790	179 911 831	-	7 027 547	-	87 411
Fonctionnement et intervention	30 690 737	29 049 426	- 961	1 414 190	57 812	170 269
Investissement	25 244 869	25 244 869	-	-	-	-
Recettes	239 565 743	230 748 698	29 709	8 497 036	300	290 000
Solde budgétaire	- 3 396 653	- 3 457 427	30 669	55 298	- 57 512	32 319

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

	Comptes agrégés hors fondation	Budget principal	SAIC	CFA	Réseau ESR
Variation de trésorerie	- 1 441 686,70	- 2 899 280,83	24 663,75	1 396 751,09	36 179,29
Résultat patrimonial	- 2 843 776,97	- 4 188 163,29	- 88 769,14	1 395 612,39	37 543,07
Capacité d'autofinancement	3 718 754,69	2 285 208,49	- 4 267,30	1 395 612,39	42 201,11
Variation du fonds de roulement	- 11 539 456,34	- 14 129 002,00	- 4 267,30	2 551 611,85	42 201,11

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat global à hauteur de -2 843 776,97€ dans les réserves du budget principal.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

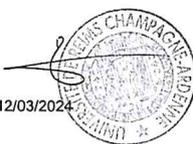
Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	24	Contre	3	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 12/03/2024



Le vice-président du conseil d'administration

Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles, compte de résultat, bilan, annexe et rapport du commissaire aux comptes

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : 14/03/2024

Document mis en ligne le : 14/03/2024